

département
JAZZ



GUIDE PRATIQUE

À L'USAGE DES ÉLÈVES



Conservatoire
Claude Debussy
222 rue de Courcelles
75017 Paris
01 47 64 98 99

**Les
conservatoires
de Paris**

sommaire

professeurs du département jazz	4
contacts administration	5
organisation des études	6
cycles d'études au CMA 17	6
schéma d'organisation des études	7
cursus du département jazz	8
la pratique collective	9
auditions & concerts des ateliers	10
évaluations	11
évaluation continue	11
épreuves terminales - examen de fin de cycle	12
épreuves terminales - délivrance du CEM	13
règles de vie commune	14
mise à disposition de salles aux élèves	15
règles d'utilisation des salles de pratique collective	16
règles de scolarité	17
demande de congé	18
demande de transfert	19
épilogue	20

PROFESSEURS DU DÉPARTEMENT JAZZ

Carole HÉMARD chant - atelier vocal	✉ carole.hemard@paris.fr
Ludovic ALLAINMAT pianiste accompagnateur	✉ ludovic.allainmat@paris.fr
Philippe POUSSARD saxophones - harmonie atelier d'initiation jazz	✉ philippe.poussard@paris.fr
César POIRIER saxophones - clarinette	✉ cesar.poirier@paris.fr
Joël CHAUSSE trompette - big band	✉ joel.chausse@paris.fr
William CAROSELLA FM jazz - ateliers jazz piano complémentaire	✉ william.carosella@paris.fr
Bruno SCHORP contrebasse - basse électrique	✉ bruno.schorp@paris.fr
Eric LÖHRER guitare	✉ eric.lohrer@paris.fr
Frédéric DELESTRÉ batterie - ateliers jazz	✉ frederic.delestre@paris.fr
Guillaume NAUD piano - orgue hammond atelier jazz - coordination du dépt	✉ guillaume.naud@paris.fr

CONTACTS ADMINISTRATION



site internet du CMA17

<https://conservatoires.paris.fr/conservatoires/debussy>

directeur Sylvain PERRET	✉ sylvain.perret@paris.fr
secrétaire général Pierre LADA	✉ pierre.lada@paris.fr
conseillère aux études Caroline GALLOIS	✉ caroline.gallois@paris.fr
chargée de la communication et des actions culturelles Anouck SARRASIN	✉ anouck.sarrasin@paris.fr
régisseur général Thomas CLAUZEL	✉ thomas.clauzel@paris.fr
régisseuse Lola LEPINE	✉ lola.lepine@paris.fr
coordinateur dépt jazz Guillaume NAUD	✉ guillaume.naud@paris.fr
pôle scolarité questions générales (demande de congé, tarification)	✉ conservatoire17@paris.fr
pôle scolarité absences (envoi des justificatifs d'absences)	✉ absence.conservatoire17@paris.fr
accueil (infos, réservation de salles)	✉ dacagentsaccueilcma17Courcelles@paris.fr

ORGANISATION DES ÉTUDES

cycles d'études au CMA 17

initiation et sensibilisation

atelier d'initiation jazz
2 à 3 ans

1^{er} cycle (1C)

- **1C1** pas de passage de cycle en fin d'année
- **1C2** on peut présenter le passage de cycle sur avis de l'enseignant.e
- **1C3** on doit absolument se présenter à l'entrée au 2^{ème} cycle

2nd cycle (2C)

- **2C1** pas de passage de cycle en fin d'année
- **2C2** on peut présenter le passage de cycle sur avis de l'enseignant.e
- **2C3** on doit absolument se présenter à l'entrée au 3^{ème} cycle

3^{ème} cycle (3C)

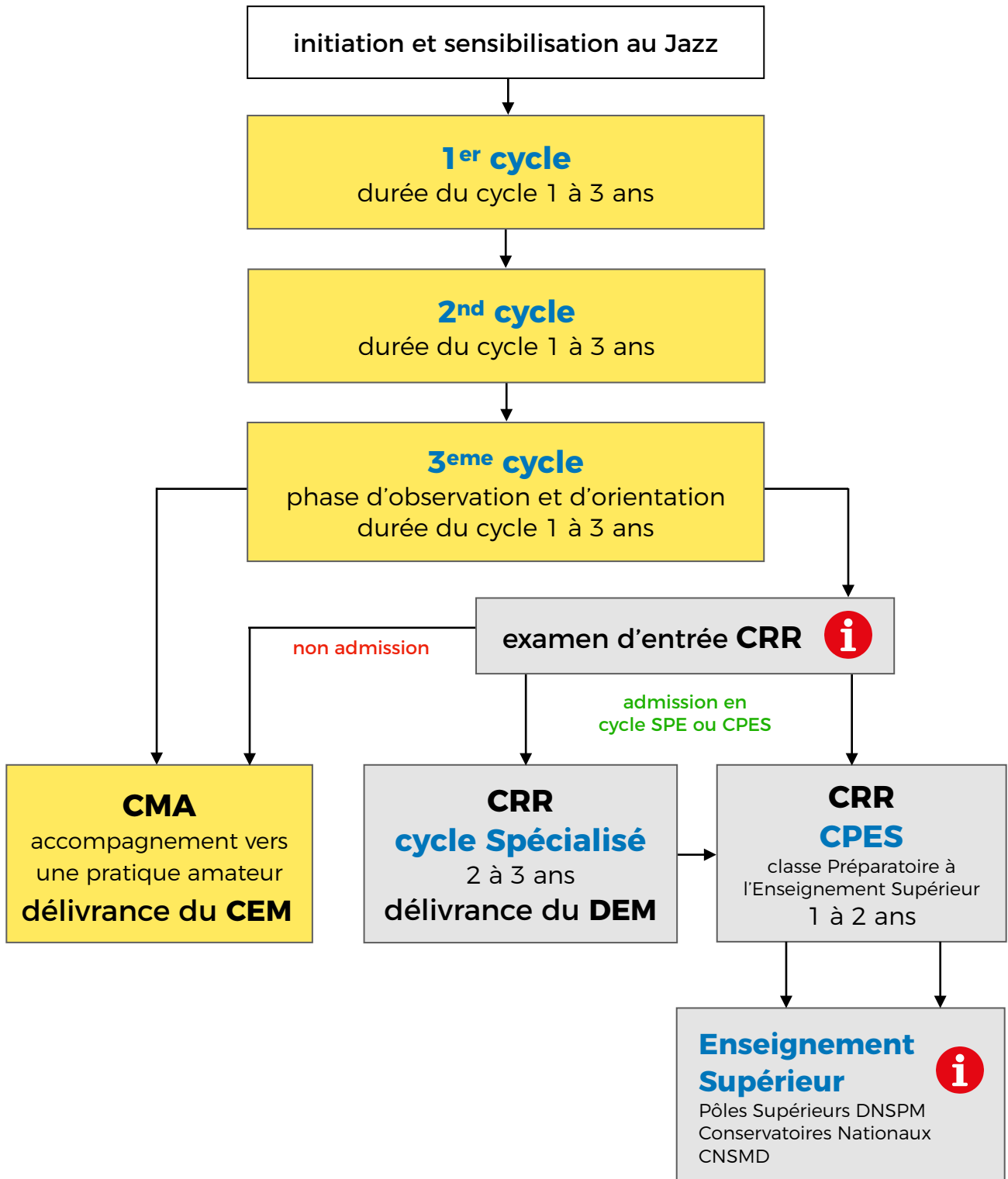
- **3C1** pas de passage de cycle en fin d'année
- **3C2** on peut présenter le CEM sur avis de l'enseignant.e
- **3C3** choix de présenter ou non le CEM, fin des études au CMA17

Les étudiants peuvent, suivant leur niveau instrumental, de pratique et de connaissance du jazz, entrer en cycle 1, 2 ou 3 lors de leur admission.

schéma d'organisation des études

Conservatoires de la Ville de Paris

CMA - CRR



CURSUS DU DÉPARTEMENT JAZZ

- **cours obligatoires**

pratique collective (ateliers)	1h30 à 2h00
FM jazz	1h30 à 2h00
harmonie	1h30 à 2h00
instrument	30 à 45 min

- **cours optionnels** (dans la limite des places disponibles)
contactez les professeurs concernés en début d'année pour l'inscription à un cours optionnel

piano complémentaire	20 à 30 min
batterie complémentaire	20 à 30 min
atelier chant	60 à 90 min
basse/contrebasse complémentaire	20 à 30 min
sax complémentaire	20 à 30 min
big band (atelier)	2h30 à 3h00

Les conservatoires de la Ville de Paris fonctionnent en réseau.

Si pour une raison justifiée vous n'êtes pas en mesure de suivre un des cours autre que le cours d'instrument (FM, harmonie ou atelier) que l'on vous a attribué, vous pouvez essayer de le prendre dans un autre CMA sous réserve des places disponibles. Vous devez dans ce cas en informer le coordinateur ainsi que le professeur concerné.

Les cours ont lieu majoritairement dans les locaux du CMA17
site Courcelles : 222 rue de Courcelles 75017 Paris



LA PRATIQUE COLLECTIVE

Le cours de pratique collective (atelier) est le cours le plus important du cursus ! Ce cours permet la mise en application de tous les enseignements suivis (FM jazz, harmonie, cours d'instrument).

• objectifs du cours de pratique collective

- apprendre à jouer ensemble
- apprendre à produire un joli son d'orchestre
- étudier les morceaux du répertoire (analyse, compréhension, culture)
- pratiquer l'improvisation
- mettre en pratique et en relation tous les enseignements suivis

• règles du cours de pratique collective

- être assidu autant que possible
- en cas d'absence prévue, essayer de trouver un remplaçant
- s'engager à faire des efforts les uns pour les autres
- fournir le travail demandé par le professeur
- l'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt individuel
- **APPRENDRE LES MORCEAUX ÉTUDIÉS PAR COEUR !**
- en aucun cas il ne s'agit d'un moment uniquement dédié à la pratique de l'improvisation de façon récréative !

AUDITIONS & CONCERTS DES ATELIERS

des auditions et concerts sont organisés tout au long de l'année.

- elles sont obligatoires pour tous les élèves, la pratique collective étant au coeur de nos enseignements
 - les **auditions** ont lieu en **salle S05** (auditions ouvertes au public)
 - les **concerts** ont lieu **dans l'auditorium** (concert ouvert au public) et/ou « **hors les murs** » (à l'extérieur du CMA17)
 - chaque atelier est programmé **2 à 3 fois** par an, les dates de représentation vous sont données en début d'année par les professeurs de pratique collective
 - les ateliers qui ne sont pas disponibles à la date proposée ne pourront être reprogrammés ultérieurement qu'exceptionnellement et dans la limite des disponibilités des lieux de diffusion.
 - vous devez donc autant que possible vous rendre disponibles
- **les concerts dans l'auditorium**

- le but est de **réaliser un véritable concert** « professionnel » en modèle réduit (temps sur scène réduit)
- **jouer avec partitions n'est pas permis** sauf pour le big band et les ateliers qui joueront des arrangements à plusieurs voix complexes
- vous devez donc **APPRENDRE LA MUSIQUE PAR COEUR !**
- vous devez **présenter les morceaux** joués en apportant un supplément culturel (compositeur, histoire, anecdote ...)
- vos prestations feront désormais l'objet d'une **EVALUATION** dans le cadre du **contrôle continu** qui sera pris en compte pour l'examen de fin de cycle

ÉVALUATIONS

évaluation continue

L'évaluation continue ou contrôle continu concerne toutes les activités de l'élève :

- cours individuels (instrument)
- collectifs (FM, harmonie)
- pratiques collectives (ateliers)
- auditions et concerts d'ateliers

Outre la progression dans les acquisitions propres à l'enseignement suivi, elle porte notamment sur :

- l'assiduité
- la régularité dans le travail
- l'attention aux autres
- la participation au travail collectif
- l'engagement et la force de proposition

L'évaluation continue fait l'objet d'un commentaire des professeurs à chaque fin de semestre qui figure dans le dossier scolaire de l'élève.

épreuves terminales - examen de fin de cycle

1^{er} & 2nd cycles

- **nature des épreuves de FM & harmonie**

- épreuve sur table rédigée par les professeurs
- la note moyenne de 14/20 est requise pour passer dans le cycle supérieur

- **nature des épreuves instrumentales**

fin de 1^{er} cycle (1C)

- **les candidats jouent 2 morceaux** (sans partitions) :
 - un morceau tiré au sort sur une liste de 3 imposés
 - un morceau choisit par l'élève

fin de 2nd cycle (2C)

- **les candidats jouent 2 morceaux** (sans partitions) :
 - un morceau tiré au sort sur une liste de 4 imposés
 - un morceau choisit par l'élève
- **un déchiffrage avec improvisation** (préparation/mise en loge de 10min)
- **un relevé de solo** choisi par l'élève en concertation avec son professeur, **joué de mémoire** sur l'enregistrement avec transcription donnée au jury

les candidats sont accompagnés par une section rythmique et ont droit à une répétition avec cette dernière la semaine précédent l'examen.

- **conditions d'admission dans le cycle supérieur**

- **réussir l'examen instrumental** (mention admis)
- **avoir validé les épreuves de FM & harmonie du cycle** (note moyenne de 14/20 requise)

épreuves terminales - délivrance du CEM

3^{ème} cycle

- **prérequis pour l'obtention du CEM**

- avoir validé les modules de **FM 2C et harmonie 2C**
- **avoir validé un cours complémentaire** (FM 3C, harmonie 3C, écriture, histoire du jazz, instrument complémentaire, big band ...)

- **le projet personnel**

le projet personnel est accompagné par le professeur d'instrument.

le candidat doit préparer une prestation de 30 à 45 min.

la représentation, ouverte au public, a lieu dans l'auditorium du conservatoire. Il s'agit de restituer l'acquis des enseignements reçus au cours de la scolarité au conservatoire.

- **élaborer un programme musical** articulé autour d'un thème choisi par l'élève en accord avec le professeur d'instrument
- **organiser la réalisation musicale du projet :**
 - constitution d'un orchestre à géométrie variable ou fixe
 - organisation des répétitions et de la représentation en relation avec les régisseurs (plateau, son, éclairage...)
- **prendre en charge la communication de l'événement :**
 - créer une affiche et un programme en relation avec la chargée de communication
- **présenter le thème et le programme lors de la représentation**

le projet sera évalué en fonction de ses multiples composantes scéniques et artistiques : singularité et cohérence du projet, personnalité artistique, interprétation musicale, communication, présentation, programme, régie

pour en savoir plus sur le CEM → 

article 6.1 du règlement intérieur vivre ensemble

Aucune incivilité ne saurait être tolérée.

Le service public repose sur des valeurs dont le respect s'impose à toutes et tous dans l'établissement.

Le **respect mutuel** et la **tolérance** constituent un des fondements de la vie collective : toute personne fréquentant le conservatoire doit avoir une attitude correcte et respectueuse vis-à-vis du personnel enseignant et administratif, des élèves, parents d'élèves ou représentants légaux ou tout autre accompagnant d'élèves, comme des biens publics de l'établissement.

Le non-respect de ces valeurs, dès lors qu'il impacte le bon fonctionnement de l'établissement, **est susceptible de remettre en cause la poursuite de la scolarité.**

article 6.4 du règlement intérieur

mise à disposition de salles aux élèves

Dans le cadre de leur pratique autonome, des salles peuvent être mises à la disposition des élèves du réseau des conservatoires pendant les heures d'ouverture de l'établissement sous réserve de l'accord du directeur.

L'élève qui souhaite pouvoir utiliser une salle doit solliciter la mise à disposition auprès du personnel d'accueil et/ou de la scolarité.

L'accès est possible, en fonction des disponibilités, sur présentation de la carte d'élève ou d'une attestation d'inscription.

Sous réserve de l'accord préalable des parents ou représentants légaux, les élèves mineurs peuvent bénéficier d'une mise à disposition de salle.

- **Les clés des salles doivent être retirées à l'accueil du conservatoire avec inscription sur le registre**
- **La transmission directe de clé d'un élève à un autre sans autorisation de l'accueil est interdite**
- **Aucune clé ne doit sortir de l'établissement : en cas de non-retour, l'élève dont le nom est noté sur le registre se verra interdire l'accès aux salles**
- **L'élève est responsable du matériel et des instruments éventuellement présents dans la salle qui lui a été attribuée. Il n'est pas autorisé à fermer la porte à clef pendant l'usage de la salle**
- **La durée maximale d'occupation d'une salle est d'une heure renouvelable en fonction des disponibilités**

règles d'utilisation des salles de pratique collective

S03 & S04

les salles S03 et S04 sont les lieux de vie commune du département jazz ; pour un bon usage de ces dernières et le respect des usagers, merci d'observer les règles dictées ci-dessous.

- seuls les professeurs et les régisseurs sont autorisés à **déplacer du matériel** d'une salle à l'autre
- le **matériel déplacé** doit impérativement être remis en place après utilisation
- les **chaises et pupitres** doivent être regroupés et rangés à leur emplacements respectifs
- la **sono et les amplis** doivent être éteints après utilisation
- les **câbles** XLR et Jack doivent être roulés correctement et rangés
- l'**accès à l'orgue** n'est autorisé qu'aux professeurs et aux élèves inscrits au cours d'orgue jazz

merci de respecter ces quelques règles !

RÈGLES DE SCOLARITÉ

• que faire en cas d'absence ?

- informer les professeurs concernés dans les meilleurs délais
- essayer de trouver un remplaçant si cela concerne le cours d'atelier
- adresser les justificatifs à l'adresse suivante :

pôle scolarité - absences

✉ absence.conservatoire17@paris.fr

article 6.2 du règlement intérieur Assiduité - Absences des Elèves

Toute absence d'élève doit être justifiée par un motif réel et sérieux, essentiellement pour cause de maladie et d'évènement scolaire, signalée et confirmée par écrit à l'administration du conservatoire ainsi qu'à l'enseignant concerné dans les meilleurs délais.

Un simple message au professeur pour signaler une absence ne constitue pas un justificatif.



3 absences non justifiées remettent en question le maintien d'un élève au conservatoire et conduisent à la

réunion du conseil d'orientation mentionné à l'article 3.3.


Cette obligation s'applique à l'ensemble des enseignements délivrés individuels comme collectifs.

demande de congé

Si pour une raison justifiée vous n'êtes plus en mesure de suivre l'ensemble des cours (**congé total**) ou bien seulement un des cours du cursus (**congé partiel**), vous devez **le signifier à votre professeur ainsi qu'au coordinateur du département jazz**. Cette demande est étudiée et si elle est acceptée vous devez ensuite adresser un mail au pôle scolarité en expliquant les raisons de votre demande de congé.

pôle scolarité :  [**conservatoire17@paris.fr**](mailto:conservatoire17@paris.fr)

• le congé total

- pour demander un congé total qui implique une **interruption de tous les cours suivis**, il faut, lors de la réinscription en ligne, **cocher la case « congé »**
- la **durée maximale du congé total est d'une année**
- la direction n'approuvera qu'**une seule demande de congé total par cycle scolaire**
-  la **réintégration après un congé total n'est pas garantie** et dépendra des disponibilités dans les classes

• le congé partiel

- le congé partiel concerne l'**interruption temporaire d'un des cours du cursus**
- la **durée maximale du congé partiel est d'une année**
- la direction n'approuvera qu'**une seule demande de congé partiel par cycle scolaire**

demande de transfert

Si vous souhaitez poursuivre vos études dans un autre conservatoire de la Ville de Paris (CMA), vous pouvez faire une **demande de transfert**. Cette demande est à effectuer en ligne lors de la réinscription.

- Lorsque vous remplissez le formulaire de réinscription en ligne, assurez-vous de **cocher la case « demande de transfert »**. Et, veuillez compléter la case avec les conservatoires demandés
- Votre demande de transfert sera transmise au directeur du conservatoire actuel, et au directeur du conservatoire souhaité
- La **décision finale concernant l'admission de l'élève dans le conservatoire de destination revient au directeur de ce dernier**
- Les parents ou les élèves seront informés de cette décision au plus tard début juillet



l'acceptation du transfert n'est pas automatique, elle ne peut se réaliser qu'en fonction des places disponibles

ÉPILOGUE

Si lors de votre scolarité au CMA 17 vous avez des interrogations concernant le déroulement de vos études ou si vous rencontrez un problème, n'hésitez pas à solliciter vos professeurs ou bien directement le coordinateur du département jazz.

Ils sauront vous conseiller et si besoin vous orienter vers les bons interlocuteurs.

- **pour communiquer avec vos professeurs :**

prénom.nom@paris.fr

- **pour communiquer avec le coordinateur du dépt jazz :**

✉ guillaume.naud@paris.fr

L'objectif de l'équipe pédagogique est de vous former à la pratique du jazz, de vous accompagner et vous faire progresser dans cette pratique musicale ; le respect de l'autre, le respect du règlement sont des valeurs essentielles pour l'atteindre.

Nous espérons que vous serez heureux de venir étudier au CMA 17 et vous souhaitons une bonne scolarité au sein de notre département !

retrouvez nous
sur Instagram



[conservatoire.claudedebussy](https://www.instagram.com/conservatoire.claudedebussy)

département
JAZZ

222 rue de Courcelles
75017 Paris
01 47 64 98 99

 <https://dept-jazz-cma17>

